

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2020-2025

Commune de Koekelberg

Code INS : 21011

Nadia BADRI, Échevine de la Jeunesse francophone
Aude STORDEUR, Coordinatrice Accueil Temps Libre

Table des matières

I. Définition du programme de Coordination Locale pour l'Enfance	2
II. Spécificités de la commune de Koekelberg.....	2
1. Koekelberg et sa population	2
2. Synthèse de l'état des lieux en matière d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans pendant leur temps libre	10
2.1. Besoins à rencontrer prioritairement.....	10
2.2. Besoins à rencontrer.....	11
III. Identité des structures partenaires du programme CLE.....	13
3.1. Structures d'accueil partenaires demandant le renouvellement de leur agrément	13
3.2. Structures d'accueil partenaires organisant de l'accueil mais non agréées dans le cadre du décret ATL	13
3.3. Structures partenaires n'organisant pas d'accueil.....	13
IV. Modalités de collaboration entre opérateurs	14
V. Modalité d'information aux usagers potentiels.....	14
VI. Moyens communaux octroyés au secteur	15
VII. Les actions à mener.....	16
8.1. Accessibilité-coût.....	16
8.2. Formation.....	16
8.3. Respect du bien-être de l'enfant.....	17
8.4. Prise en compte du point de vue de l'enfant et sa participation.....	17
8.5. Information des parents	17
8.6. Matériel.....	18
8.7. Coordination et partenariats.....	18
8.8. Infrastructure d'accueil.....	18
8.9. Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques	19
8.10. Offre : contenu et tranches d'âges	19
8.11. Horaires	19
VIII. Constats à relayer et pistes de réflexion	20
IX. Annexes	23
Tableau de synthèse des opérateurs des opérateurs d'accueil	23
Demandes de renouvellement des agréments ATL des opérateurs	23
Compte-rendu de la Commission Communale de l'Accueil du 17 septembre 2020	23
Délibération du Conseil communal	23

I. Définition du programme de Coordination Locale pour l'Enfance

Organisé dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil de enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, le programme CLE est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tous, ou en partie, les besoins révélés par l'état des lieux qui a été réalisé fin 2019-début 2020.

Le programme CLE vise les périodes avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires.

Les actions qu'il contient seront mises en œuvre durant les 5 années de son existence, déclinées et évaluées dans le cadre de plans d'actions annuels, eux-mêmes approuvés par la Commission Communale de l'Accueil.

II. Spécificités de la commune de Koekelberg

1. Koekelberg et sa population

Avec près de 22.000 habitants répartis sur un territoire de 117 km², Koekelberg constitue l'une des communes les plus petites et des plus denses de la Région bruxelloise. Malgré sa situation urbaine, elle compte 2 parcs accessibles au public et 3 petites aires de jeu.

A leur service, les familles y trouvent trois crèches communales, quatre crèches privées, une accueillante autonome et un service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Elles peuvent également bénéficier d'infrastructures sportives et culturelles : le Centre sportif Victoria, le Belgian Chocolate Village, la bibliothèque francophone, la ludothèque Jakadi et quelques associations culturelles essentiellement regroupées à l'Atelier 35. La commune de Koekelberg marque sa volonté d'associer les services des communautés francophone et néerlandophone. C'est ainsi que la bibliothèque néerlandophone, Boekelberg, les plaines de vacances de Cadolleken et le site Comenius accueillent dans une certaine mesure des enfants francophones.

L'asbl Forum koekelbergeois et le service de la prévention offrent entre autres des ateliers de soutien scolaire.

Koekelberg compte un Espace Public Numérique (EPN). Situé au 63 de la rue de l'Eglise Saint-Anne, cet espace doté de matériel informatique est mis à disposition du grand public et développe des initiations et formations à l'informatique. Les Koekelbergeois bénéficient du WIFI gratuit sur la place Simonis, dans les bibliothèques communales et le hall d'accueil de la maison communale.

Koekelberg est très bien desservie en transports publics (Métro, bus, trams STIB, arrêt SNCB, et bus DE LIJN) et des aménagements récents pour cyclistes rendent sa situation favorable à la réduction des déplacements motorisés. L'automobile reste néanmoins un mode de déplacement prédominant, notamment en raison d'un trafic de transit important aussi bien sur les grands axes que dans les quartiers résidentiels.

En ce qui concerne le stationnement, le Plan Régional de Politique du Stationnement et le Plan d'Action Communal du Stationnement qui en découle doivent permettre d'harmoniser et de simplifier le stationnement des habitants en dissuadant le parking des voitures ventouses.

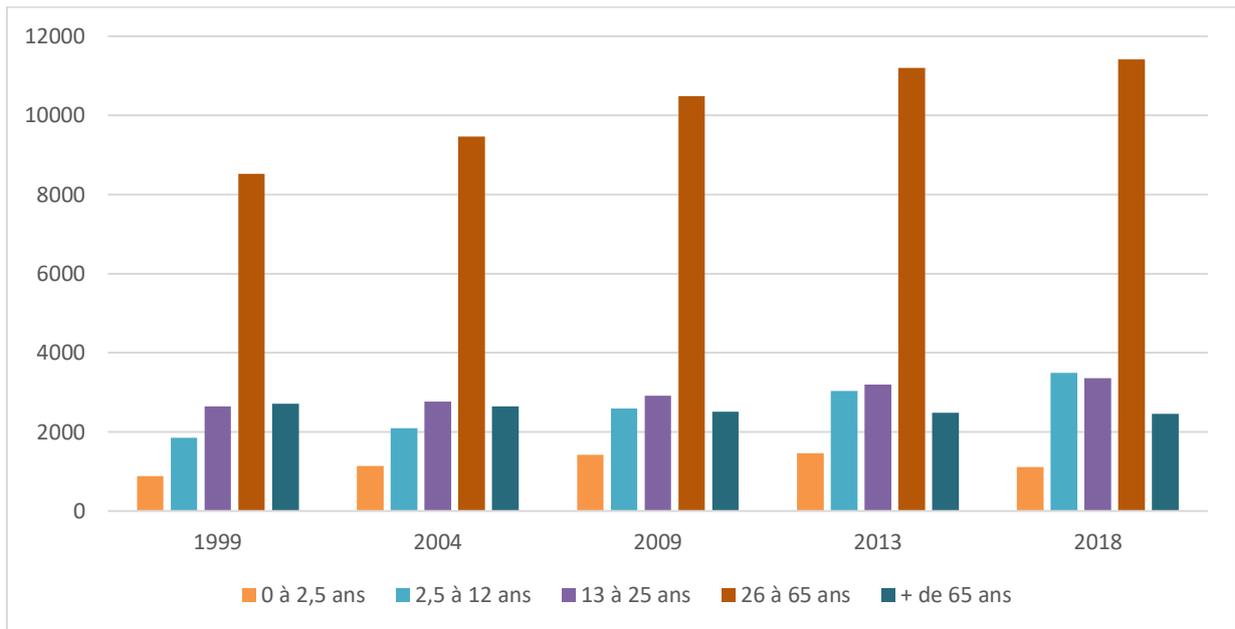
Par ailleurs, les cheminements piétons ont été régulièrement renouvelés, notamment suite à la réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE).

Koekelberg compte très peu de commerces ou d'entreprises. Il s'agit avant tout d'une commune à caractère résidentiel.

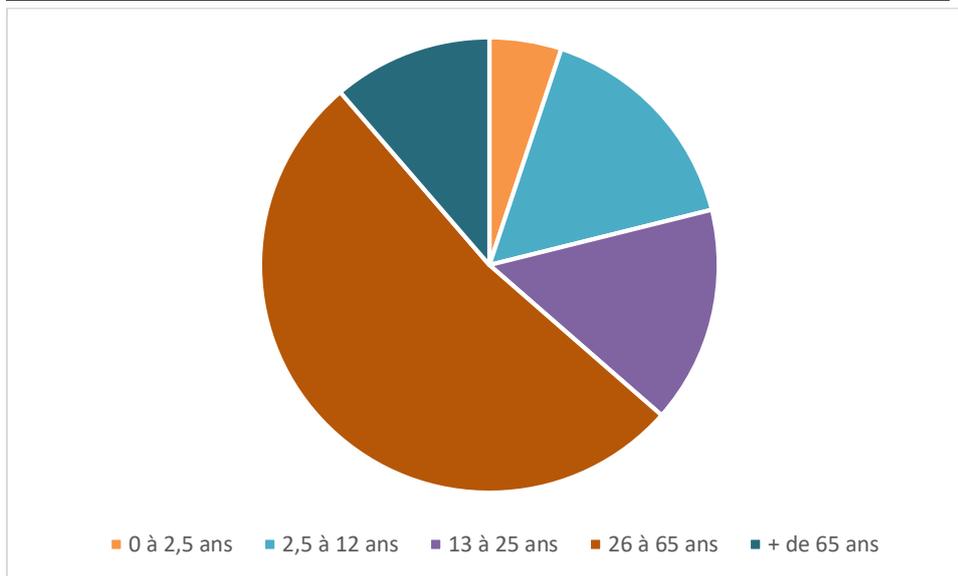
<u>Population et conditions sociales°</u>	Koekelberg	Région
Population (1er janvier 2019)	21.969 habitants	1.200.322 habitants
Croissance annuelle de la population (2014-19)	1,19 %	0,76 %
Âge moyen (1er janvier 2019)	35,74 ans	37,52 ans
Part des demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans (2018)	12,08 %	11,77 %
Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu du travail (2016)	15,28 %	16,16 %
Revenu imposable médian des déclarations	19.580 €	19.072 €
Part de familles monoparentales	29,65 %	33,07 %

°sources : IBSA et Fondation Roi Baudouin

Evolution de la répartition de la population par tranches d'âge*



En 2018, l'Accueil Temps Libre concerne 16% de la population koekelbergeoise

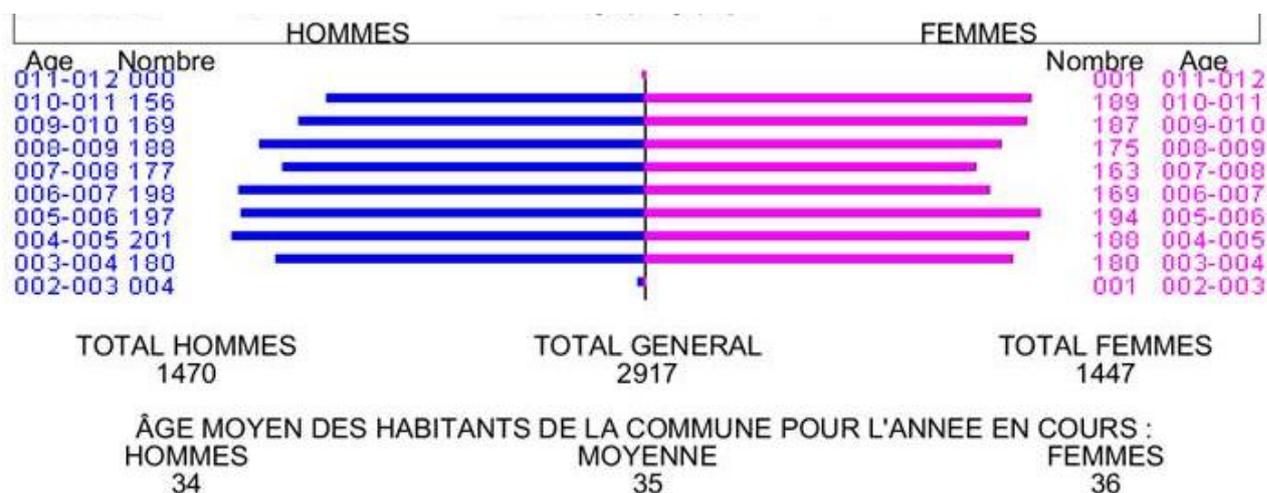


Evolution du nombre d'enfants par ménage*

Nombre de ménages avec	Au 31/12/1999	Au 31/12/2004	Au 31/12/2009	Au 31/12/2013	Au 31/12/2018
0 enfant	5126	5600	5450	5231	5005
1 enfant	1241	1353	1487	1568	1521
2 enfants	733	837	1088	1202	1279
3 enfants	294	394	464	598	650
4 enfants	119	126	185	201	240
5 enfants	45	40	44	63	71
6 enfants	25	14	13	20	20
7 enfants	13	11	8	3	4
8 enfants	2	4	1	1	2
9 enfants	2	1	1	2	2
10 enfants et plus	0	0	0	0	0
Nombre total d'enfants	4565	5115	6166	7052	7526
Nombre total de ménages	7600	8380	8741	8889	8794
Nombre moyen d'enfant(s) par ménages	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9

*source : service de la population

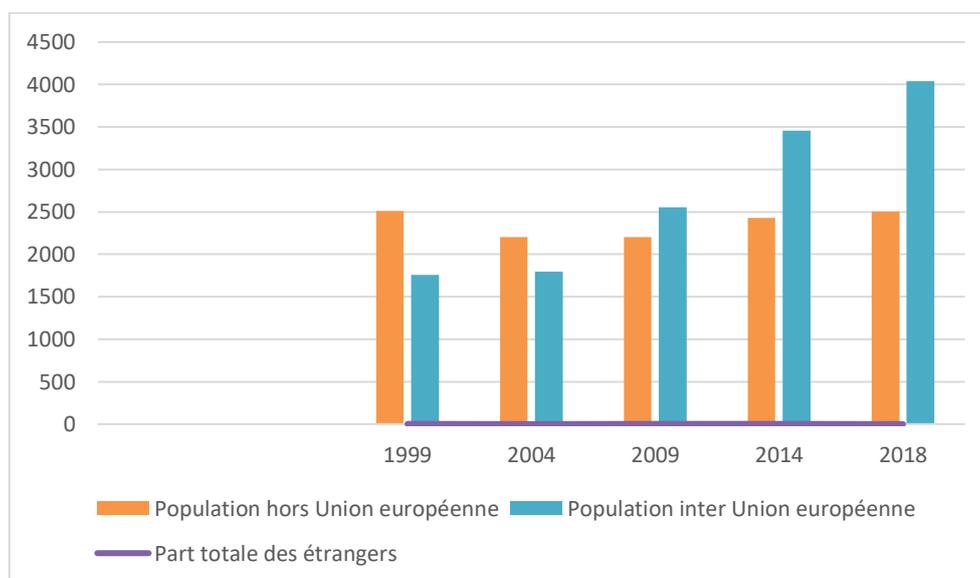
Répartition par âge et sexe des enfants de 2,5 à 12 ans*



Évolution de la population étrangère vivant à Koekelberg*

	Population hors Union européenne	Part de la population hors Union européenne	Population inter Union européenne	Part de population inter Union européenne	Part totale des étrangers
1999	2.511	14%	1.761	11%	25%
2004	2.204	12%	1.798	10%	22%
2009	2.203	11%	2.555	13%	24%
2014	2.431	11%	3.455	16%	27%
2018	2.505	11,40%	4.037	18,40%	29,80%

*source : service de la population



Mobilité°

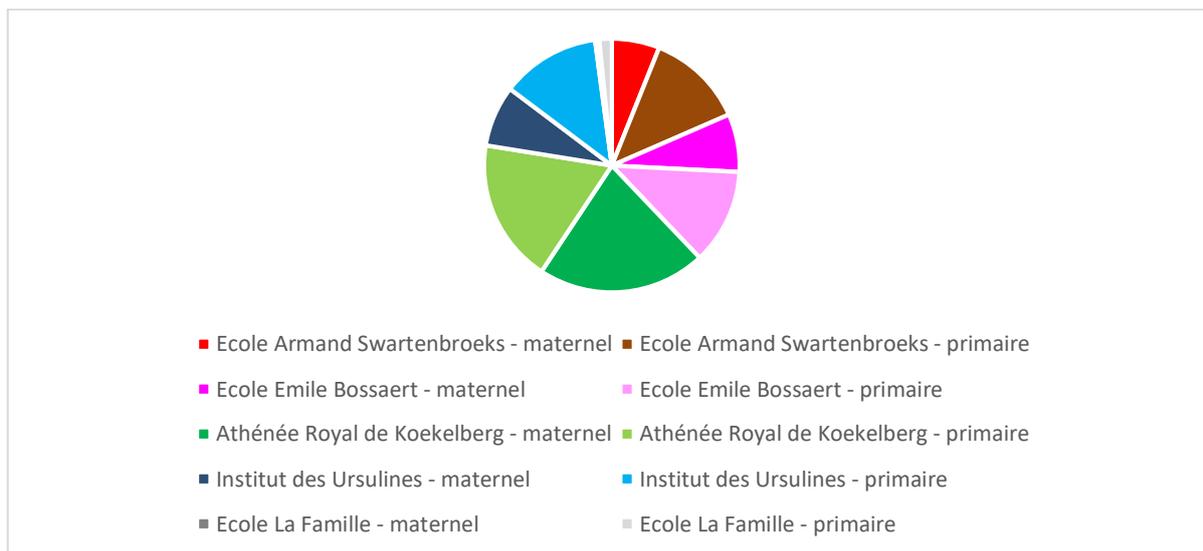
	Koekelberg	Région
Part de la population à proximité d'un arrêt de transport en commun (2018)	99,84 %	94,62 %
Taux d'occupation de la voirie entre 8 et 9h et entre 17 et 18h (2011)	1,19 %	0,76 %
Part de la voirie dédiée au trottoir (2014)	38,52 %	37,02 %
Part des demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans (2018)	12,08 %	11,77 %
Part des zones 30 et assimilées (2007)	4,46 %	16,12 %

°source : IBSA

Population scolaire francophone°

	Maternel	Primaire
Ecole Armand Swartenbroeks	126	258
Ecole Emile Bossaert	154	253
Athénée Royal de Koekelberg	445	381
Institut des Ursulines	162	262
Ecole La Famille	11	33

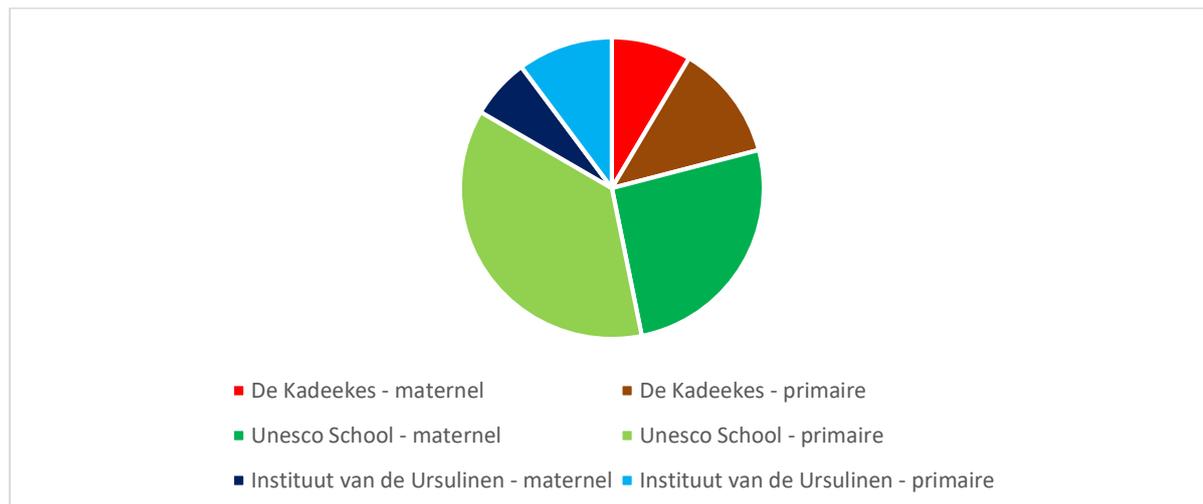
°année de référence : 2018-19



Population scolaire néerlandophone°

	Maternel	Primaire
De Kadeekes	82	120
Unesco School	250	353
Instituut van de Ursulinen	62	98

°année de référence : 2018-19

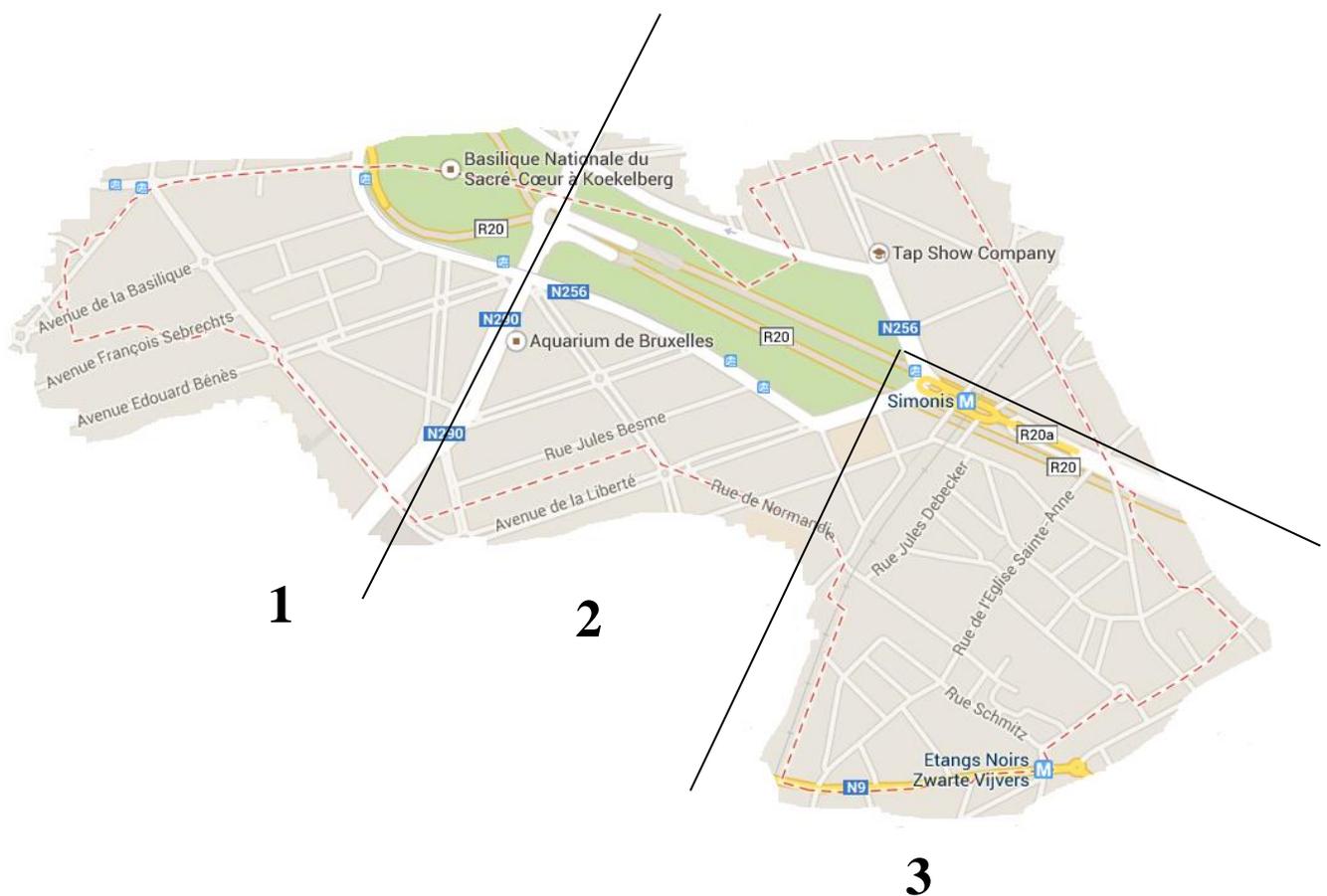


Les quartiers de Koekelberg

Si on divise Koekelberg en 3 quartiers : quartier 1 (Basilique-Lepreux), quartier 2 (Paix/Plateau/Archer/Fourez), quartier 3 (Vanhuffel, Sainte-Anne, Jacquet), en passant du quartier 1 au quartier 3 :

- la population a des revenus de plus en plus faibles.
- la population est de plus en plus jeune.
- les familles comptent de plus en plus d'enfants.
- le nombre de familles monoparentales va également croissant.

Le relevé des opérateurs de l'accueil révèle aussi une concentration plus importante de ces derniers dans le quartier 3.



En conclusion

Les tendances au sein de la population koekelbergeoise observées ces dernières années se confirment :

- La population croît de façon régulière, ce qui contribue à conférer à Koekelberg une des populations les plus denses de la région bruxelloise ;
- La part de ressortissants étrangers au sein de la population koekelbergeoise va grandissant et atteint presque 30% ;
- La moyenne d'âge est basse. Koekelberg est la 5^e commune à la population la plus jeune du royaume ;
- Tandis que la proportion des ménages comprenant zéro ou un enfant diminue, celle des familles de plus de 2 enfants augmente de manière significative ; et, près de 30% de ces ménages sont constitués de familles monoparentales ;
- La population koekelbergeoise se caractérise par un indice de pauvreté plus bas que celui de la région ;
- Le clivage social entre le haut et le bas de commune reste d'actualité.

Le peu de commerces, d'entreprises et l'absence d'industries sur le territoire communal pousse les Koekelbergeois qui travaillent à se déplacer. La situation géographique, les prix immobiliers relativement bas pour la région et la large couverture en transports en commun participent certainement au caractère résidentiel de la commune.

2. Synthèse de l'état des lieux en matière d'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans pendant leur temps libre

2.1. Besoins à rencontrer prioritairement

2.1.1. Accessibilité-coût

Le coût constitue une préoccupation commune à tous : associations, parents et même enfants. Il s'agit du premier critère de choix des parents lorsqu'ils envisagent une activité parascolaire. La problématique budgétaire est d'autant plus présente que les familles sont défavorisées quand elles disposent de peu de revenus, qu'elles sont monoparentales, comptent beaucoup d'enfants ou encore ne parlent (et ne lisent) pas le français et n'accèdent pas aux informations utiles.

2.1.2. Formation

Les formations sont le deuxième élément jugé le plus important par les parents. Les opérateurs y attachent également de l'importance mais éprouvent des difficultés à les organiser : la gestion du terrain et des remplacements, les frais (des formations, des déplacements, des remplacements), la recherche de thématiques intéressantes, la nécessité de la reconnaissance des formations choisies par l'organisme subsidiant. Le statut parfois précaire de certains encadrants (ALE, bénévoles) constitue également un frein à leur mise en place.

Le coût des transports, parfois celui de la formation, et l'allongement de la journée de travail posent problème aux encadrants et restreint de facto le nombre de formations qu'ils sont prêts à suivre.

Les accueillant.e.s trouvent également qu'il y a peu de renouvellement dans l'offre des formations sur Bruxelles proposées dans le catalogue de l'ONE.

2.1.3. Respect du bien-être de l'enfant

De nombreux enfants souhaitent que leurs besoins soient pris en compte. Voici quelques demandes : propreté des sanitaires, amélioration des temps de midi (bruit, temps pour manger, espace), possibilité d'être au calme à certains moments, cantine gratuite, temps que prennent les devoirs, besoin de jouer à l'extérieur.

Les professionnels ont également attiré l'attention sur les problèmes générés par la mauvaise maîtrise du français : insécurité de l'enfant, mauvaise compréhension des consignes, frustration de ne pas pouvoir s'exprimer, agressivité, moqueries des autres enfants...

2.1.4. Prise en compte du point de vue de l'enfant

De manière générale, le point de vue de l'enfant est très rarement pris en considération. Et s'il lui est demandé, c'est dans un cadre restreint : choix entre 2 activités proposées, avis donné sur la vie en groupe ou sur le déroulement d'une activité.

2.2. Besoins à rencontrer

2.2.1. *Information des parents*

De nombreux parents aimeraient recevoir des informations concernant les activités, les stages, les événements pour enfants par mail (ou courrier) ainsi que via Facebook.

Les opérateurs souhaitent rencontrer les autres acteurs du secteur. Les opérateurs de soutien scolaire ont demandé à se voir entre eux et à rencontrer les acteurs scolaires.

2.2.2. *Matériel*

Concernant le matériel, les enfants demandent plus de jeux dans les cours de récréation et en accueil extrascolaire tandis que les encadrants se plaignent de la casse et de la disparition du matériel, parfois coûteux, qu'ils mettent à disposition. Par ailleurs, les espaces de stockages manquent, surtout lorsque les locaux sont partagés par plusieurs organisations.

2.2.3. *Coordination et partenariats*

Certains opérateurs disent manquer d'informations sur les missions de la coordination Accueil Temps Libre. Les écoles de devoirs demandent l'organisation de moments de rencontre entre elles et également avec les acteurs scolaires. Certains opérateurs souhaiteraient l'organisation d'une rencontre annuelle ou bisannuelle entre acteurs du secteur.

2.2.4. *Infrastructure*

Il manque d'aménagements flexibles des locaux scolaires qui pourraient permettre plus de partage de locaux et qui pourraient donc être davantage utilisés par les accueils extrascolaires des écoles comme par des associations extérieures aux écoles.

Les parents et enfants se plaignent de la propreté des toilettes. Ils souhaiteraient plus de modules et de matériel de jeu dans les espaces extérieurs (dans les parcs et les cours de récréation). Et, comme les opérateurs, ils souhaiteraient une meilleure sécurisation des espaces publics extérieurs.

Certains opérateurs ont émis des demandes spécifiques quant aux espaces et au matériel dont ils disposent.

2.2.5. *Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques*

A part les plaines de vacances communales, aucun opérateur n'accueille d'enfants à besoins spécifiques de manière récurrente. Les demandes sont peu nombreuses et les infrastructures ne sont généralement pas adaptées.

2.2.6. *Offre : contenu et tranches d'âge*

Les parents sont demandeurs d'activités d'aide à la parentalité, d'activités parents-enfants ainsi que d'activité favorisant l'apprentissage du néerlandais. Certains ont également fait part de leur intérêt pour les espaces mis à la disposition des familles comme la bibliothèque, la ludothèque ou les parcs.

Les activités qui rencontrent le plus de succès quel que soit l'âge envisagé sont les disciplines sportives ainsi que les activités multidimensionnelles. L'offre dans les structures d'aide aux devoirs ne rencontre pas la demande des 6-12 ans. Les parents d'enfants de moins de 6 ans aimeraient que l'offre d'activités adaptée à l'âge de leurs enfants soit étoffée.

De manière générale, l'offre d'activités extérieures et artistiques (dessin, musique...) est très faible sur le territoire koekelbergeois.

94 enfants de plus de 6 ans (sur les 137 consultés) demandent plus de jeux vidéo et de TV.

2.2.7. Horaire

Certains parents n'accèdent pas aux activités extrascolaires car elles ont lieu à des moments jugés inopportuns. Deux solutions sont possibles : organiser des activités extrascolaires au sein des écoles et à la suite des cours (ce qui favorisera la participation des enfants fréquentant ces écoles) ou proposer des activités plus tard dans la journée ou le week-end (et favoriser la participation des enfants provenant d'autres écoles et dépendant de leurs parents pour faire le trajet).

En dehors des activités sportives, Koekelberg compte peu de possibilité d'activités le week-end.

III. Identité des structures partenaires du programme CLE

3.1. Structures d'accueil partenaires demandant le renouvellement de leur agrément

Ecole Armand Swartenbroeks	Rue des Tisserands, 24 - 1081 Koekelberg
Ecole Oscar Bossaert	Rue Sergijsels, 15 - 1081 Koekelberg
Institut des Ursulines	Boulevard Léopold II, 268 - 1081 Koekelberg

3.2. Structures d'accueil partenaires organisant de l'accueil mais non agréées dans le cadre du décret ATL

Amana Montessori - Rue du Jardinier, 82 - 1081 Koekelberg
Bibliothèque communale francophone - Rue des Tisserands 26-28 - 1081 Koekelberg
Forum Koekelbergeois - Atelier 35. Rue Herkoliers, 35 - 1081 Koekelberg
Impuls - Centre sportif Victoria. Rue Léon Autrique, 4 - 1081 Koekelberg
La Maison en couleurs Koekelberg - Rue Herkoliers, 61 - 1081 Koekelberg
La Scientothèque - Centre sportif Victoria . Rue Léon Autrique, 4 - 1081 Koekelberg
Mosaïc - Rue Jules De Becker, 66 - 1081 Koekelberg
Patro Notre Dame de la Joie - Rue Herkoliers, 67 - 1081 Koekelberg
Service de la Jeunesse francophone – Ecole Bossaert. Rue Sergijsels, 15 - 1081 Koekelberg
Tap Show Company - Avenue de Jette, 60 - 1081 Koekelberg
Service de Prévention – Rue de l'Eglise Sainte-Anne, 118 - 1081 Koekelberg
Forum Koekelbergeois - Atelier 35. Rue Herkoliers, 35 - 1081 Koekelberg

3.3. Structures partenaires n'organisant pas d'accueil

Centre culturel Archipel 19 – Place de l'Eglise, 15 - 1082 Berchem-Sainte-Agathe
Koecoon, coordination sociale – Rue François Delcoigne, 39 - Koekelberg
Ludothèque communale Jakadi - Rue de Ganshoren, 4 - 1081 Koekelberg
Service des Sports - Commune de Koekelberg. Place Vanhuffel, 6 - 1081 Koekelberg

IV. Modalités de collaboration entre opérateurs

La bibliothèque francophone et la ludothèque collaborent régulièrement avec les opérateurs de soutien scolaire et les centres de vacances pour proposer des animations aux enfants qu'ils accueillent.

Lorsque le service communal de la jeunesse francophone organise un spectacle ou une projection de film dont la jauge le permet, il propose d'en faire profiter les enfants des aux autres opérateurs (accueil extrascolaires, EDD, centres de vacances...).

Les opérateurs membres de la Commission Communale de l'Accueil mettent de temps à autre leurs locaux pour la tenue des séances.

Lorsqu'un opérateur a besoin de matériel, il peut l'obtenir en prêt soit de la commune, soit d'autres opérateurs.

Les opérateurs d'accueil pendant les congés scolaires se réunissent et organisent leurs agendas de manière à ce que l'offre d'accueil couvre au mieux les vacances scolaires.

La Commission Communale de l'Accueil fonctionne bien. La plupart des membres y sont assidus et participent activement aux discussions et réflexions à l'ordre du jour. Ils en deviennent de plus en plus les représentants et sensibilisent les acteurs qu'ils rencontrent aux actions de l'ATL.

V. Modalité d'information aux usagers potentiels

Les usagers ont la possibilité de trouver les informations relatives à l'ATL via :

- le site www.bruxellestempslibre.be ;
- le site www.koekelberg.be ;
- le répertoire de l'Accueil Temps Libre, édité par la coordination ;
- les articles paraissant régulièrement dans le journal communal, le Koekelberg News mettent en avant les possibilités d'accueil pendant les vacances scolaires tout comme les initiatives des opérateurs ;
- des flyers distribués dans les cartables des enfants fréquentant les écoles situées sur le territoire communal ;
- les affiches et dépliants des différents opérateurs sont mis à la disposition des parents à la bibliothèque, à la ludothèque, à l'espace communautaire, à la maison communale, au centre sportif... ;
- la coordinatrice Accueil Temps Libre, joignable par e-mail et par téléphone.

VI. Moyens communaux octroyés au secteur

L'entrée de Koekelberg dans le décret ATL ainsi que l'agrément de ses différents programmes de Coordination Locale pour l'enfance, ont permis la création d'un mi-temps de coordination. La commune intervient dans les frais de la coordination Accueil Temps Libre : matériel informatique, matériel de bureau, prêt de locaux pour des réunions, frais de timbrage, frais de communication...

La mise en place de cette coordination a aussi permis aux écoles communales ainsi qu'à l'Institut des Ursulines de bénéficier de subventions octroyées par l'ONE en fonction du nombre d'enfants présents à leur accueil extrascolaire.

Elle finance un appel à projets annuel spécifique visant à l'amélioration de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sur son territoire (3.500 euros en 2020).

En tant qu'opérateur, la commune participe à l'accueil d'enfants lors de l'organisation des accueils extrascolaires au sein des écoles communales mais aussi pendant les plaines de vacances (le Cool club). Elle intervient également en subsidiant les opérateurs artistiques, sportifs ou de cohésion sociale.

Elle participe aussi au financement du centre culturel, Archipel 21, qui organise entre autres des activités pour enfants.

La commune aide de façon constante de nombreux opérateurs dans l'organisation de leurs activités et ce, sous des formes diverses : locaux mis à disposition de façon régulière ou occasionnelle, prêt de matériel, promotion des activités et événements des opérateurs...

VII. Les actions à mener

Voici la liste des actions à mener dans l'ordre de priorité fixé par la Commission Communale de l'Accueil (CCA) du 17 septembre 2020. Si les différents besoins ont été « priorités », les actions reprises dans les différentes rubriques ne le sont pas. Il appartiendra aux membres de la CCA de déterminer chaque année quelles actions elle souhaite voir se réaliser.

8.1. Accessibilité-coût

- Prévoir la participation de la CATL aux réunions de coordination et de cohésion sociales.
- Informer les familles et les opérateurs des possibilités d'alléger le coût des activités parascolaires : chèques sports, chèques culture, intervention des mutuelles, déductibilité fiscale, abonnement STIB gratuit...
- Informer et inciter à la mise en place des subventions de différenciation positive dans les accueils extrascolaires agréés.
- Sensibiliser les structures à l'organisation d'activités gratuites ou à prix symbolique.
- Favoriser les activités ouvertes à tous sur l'espace public pour favoriser la rencontre de tous les publics.
- Favoriser la rencontre et les liens entre travailleurs sociaux et opérateurs de l'accueil par l'organisation d'un petit-déjeuner ou d'une conférence-débat sur la thématique de la pauvreté mise en perspective par les bienfaits de la participation des enfants à des activités parascolaires.
- Collaboration avec l'agenda 21 pour créer un groupe Facebook du type « A vendre ou à donner à Koekelberg ».

8.2. Formation

- Relayer les offres de formation.
- Organiser des formations à Koekelberg, éventuellement en collaboration avec d'autres communes bruxelloises.
- Conscientiser les publics à la nécessité de se former.
- Relayer à l'ONE les thématiques qui intéressent les acteurs de terrain.

Les thématiques possibles :

- Découverte et utilisation du référentiel psychopédagogique ONE
- Écologie
- Gestion des émotions
- Ecoute active
- Communication non violente
- Gestion participative
- Création de jeux avec de la récup'
- Supervision d'équipe
- Dépasser la barrière de la langue et de la culture
- Accueil d'enfants en situation d'handicap

8.3. Respect du bien-être de l'enfant

- Proposer des trucs et astuces pour mieux accueillir les familles ne parlant/lisant pas le français.
- Soutenir les structures qui souhaiteraient aménager les périodes (et lieux) de repos et de repas.
- Sensibiliser les écoles aux implications des travaux à domicile.
- Promouvoir l'organisation d'activités extérieures.

8.4. Prise en compte du point de vue de l'enfant et sa participation

Participation au niveau communal

- Proposer de passer une journée avec un échevin
- Assister à un Conseil communal (avec la possibilité de poser des questions)
- Sensibiliser le politique à la mise en place d'un Conseil des enfants
- Proposer aux enfants de participer à une « liste de revendications »

Participation au sein des structures d'accueil

1. Favoriser la gestion participative.
 - Impliquer les enfants dans la réalisation des règlements d'ordre intérieur ou/ et des règles de vie.
 - Évaluer l'accueil en fin de période avec les enfants.
2. Instaurer un climat de confiance
 - Organiser une formation à l'écoute active et à la communication non violente
 - Organiser une formation en gestion participative.

Espace de parole libre et régulé

- Création d'une application pour s'exprimer (prévoir un modérateur) ou /et être consulté
- Prévoir un encart dans le journal communal pour et par les enfants

8.5. Information des parents

- Poursuivre les publications de l'offre de stages dans le journal communal et sur le site web de la commune.
- Continuer le développement du nouveau site www.bruxellestempslibre.be, le promouvoir auprès des familles et opérateurs et y mettre à jour les informations concernant Koekelberg.
- Créer une newsletter pour les parents et grands-parents d'enfants de 2,5 à 12 ans.

Elle pourrait contenir :

- l'offre de stages,
- des événements familiaux,
- des présentations d'opérateurs qui souhaiteraient un peu de promotion,
- des outils qui pourraient leur être utiles : compte Facebook communal, site web Yapaka,...
- des bons plans : musées gratuits, promenades,...
- des conseils : réduire la facture de l'extrascolaire, chaleur, traitement des poux, vaccinations, utilisation des écrans...

- Proposer aux opérateurs de prendre part à une « journée des loisirs » qui aurait lieu chaque année et où chacun pourrait se faire connaître et promouvoir ses activités.

8.6. Matériel

- Imaginer et mettre en place des jeux dessinés au sol de manière permanente (chez les opérateurs, dans les espaces publics, dans les cours de récréation).
- Collaborer avec la ludothèque pour accroître le nombre de grands jeux à prêter aux collectivités mais aussi pour créer une /des malle(s) de jeux de société et de jeux d'extérieur pour les associations.
- Mener une campagne de sensibilisation vers les enfants visant au respect du matériel qui leur est fourni.
- Favoriser la création des jeux avec du matériel de récupération.
- Sensibiliser les écoles et opérateurs à l'utilité des jeux (matériels ou immatériels) en cour de récréation.
- Mettre en place une plate-forme répertoriant le matériel appartenant aux différents opérateurs et qu'ils seraient disposés à prêter.

8.7. Coordination et partenariats

- Informer davantage les opérateurs du rôle de la coordination Accueil Temps Libre, des décisions de la Commission Communale de l'Accueil et de l'avancement du travail de coordination.
- Organiser un moment de rencontre entre les différents opérateurs (sportifs, culturels, soutien scolaire...).
- Organiser des rencontres thématiques permettant l'échange de bonnes pratiques et éventuellement parrainées par une personne qui, par son expertise, sera susceptible de cadrer les discussions et de répondre aux questions.
- Aider les opérateurs de soutien scolaire qui souhaitent se voir entre eux et rencontrer les acteurs scolaires.

8.8. Infrastructure d'accueil

- Soutenir les écoles qui souhaiteraient réaménager leur cour de récréation : aménager des zones en fonction des types d'activités ou des groupes d'âges, plus de modules et de matériel de jeux, prévoir un endroit pour se (re)poser ou lire.
- Proposer aux opérateurs de mettre du matériel en commun pour diminuer les coûts ainsi que l'espace de stockage nécessaire.
- Développer un partenariat ATL-Ludothèque.
- Plus de flexibilité dans l'aménagement des locaux scolaires pourraient permettre plus de partage de locaux (pour l'interne et l'externe).
- Relayer les demandes particulières :
 - Forum Koekelbergeois : sécurisation de l'Atelier 35.
 - Trolle d'Histoires : mise à disposition du local Simonis en plus du local Empereur pour pouvoir stocker du matériel et entreposer les travaux de mes élèves. Y faire

aménager un coin dédié uniquement à la gravure pour pouvoir y accueillir plus de participants.

- Impuls : achat de miroirs et de praticables pour les cours de gymnastique rythmique.
- Ecole Swartenbroeks : attention à apporter à la propreté.

8.9. Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques

- Rechercher de subventions car l'encadrement et les modifications d'infrastructures coutent cher.
- Communiquer avec les services d'accompagnement pour se faire connaître auprès des familles concernées.
- Dans un premier temps, proposer aux services de la mobilité et de l'égalité des chances de faire un tour des bâtiments de manière à repérer les problèmes d'accès aux lieux d'accueil (et liés aux infrastructures) et sensibiliser le collège échevinal à cette problématique en vue de mettre en place les changements nécessaires.
- Organiser une réunion d'information/formation de sensibilisation.
- Créer des pastilles différentes qui seraient utilisées par les opérateurs de manière à clarifier le(s) type(s) d'enfant(s) qu'ils sont en mesure d'accueillir.

8.10. Offre : contenu et tranches d'âges

2,5-5 ans : en période scolaire, le week-end et pendant les vacances ; sport (football, natation), activités multidimensionnelles, activités extérieures, musique, cuisine.

- Améliorer l'offre d'accueil des enfants de 2,5 à 5 ans.

6-12 ans : surtout en période scolaire ; sport (football, basketball, boxe, vélo, natation), soutien scolaire, activités multidimensionnelles, activités extérieures, musique, cuisine, néerlandais.

Et aussi : activités parents-enfants et d'aide à la parentalité ; lieux mis gratuitement (ou presque) à la disposition des familles, aide à la parentalité notamment concernant l'utilisation des écrans.

8.11. Horaires

Deux solutions sont possibles : organiser des activités extrascolaires au sein des écoles et à la suite des cours (ce qui favorisera la participation des enfants fréquentant ces écoles) ou proposer des activités plus tard (et favoriser la participation des enfants provenant d'autres écoles et dépendant de leurs parents pour faire le trajet).

VIII. Constats à relayer et pistes de réflexion

Moyens financiers et évolution démographique

Les subsides ont tendance à diminuer alors que la demande de service à faible coût augmente. Les conditions d'accès aux aides financières sont de plus en plus restrictives, les démarches administratives pour les obtenir s'intensifient dans un secteur où une partie importante des acteurs sont en sous-effectif et par conséquent doit cumuler les casquettes (accueillant, responsable de projet, trésorier, comptable, secrétaire...).

En ce qui concerne plus particulièrement l'ATL à Koekelberg, la subvention de coordination ne couvre pas l'ensemble des frais de coordination (à savoir les frais de transport, de timbrage, de communication et d'équipement) et le coefficient multiplicateur appliqué aux subventions perçues en tant qu'opérateur diminue également chaque année.

Statut de l'accueillant.e

Face au manque de moyens financiers, le secteur de l'ATL a souvent recours à des programmes liés à des politiques de résorption du chômage : ALE, PTP, article 60...

Ces statuts sont souvent précaires et limités dans le temps. Cela engendre une rotation au sein des équipes, en limitant non seulement la stabilité mais également l'expertise et la capacité d'innover.

La limitation de l'engagement de ces personnes dans le temps pose un double problème. D'une part, au sein de l'organisme d'accueil, il est nécessaire de les former pour répondre aux exigences décrétales et leur donner les moyens d'accomplir au mieux leur travail (ce qui nécessite une réorganisation de l'encadrement pour les remplacer sur le terrain, voire un budget complémentaire de remplacement, d'éventuels frais de formation et de transport). D'autre part, pour la personne elle-même qui, une fois sortie des conditions de son emploi précaire, se retrouve sans emploi et avec une formation qu'elle ne pourra sans doute pas mettre à profit ; le secteur de l'accueil manquant de moyens.

Parallèlement à la question des statuts, de nombreux accueillants travaillent à temps partiel ; l'horaire se limitant généralement aux périodes d'ouverture aux enfants. Dans ce cadre, comment préserver une continuité dans les différents moments d'accueil, assurer un suivi de l'enfant dans sa globalité, participer à des réunions d'équipe, se former, participer à la réflexion sur le projet d'accueil, être reconnu par le corps enseignant ?

Travail administratif de la coordination Accueil Temps Libre

Les tâches administratives de la CATL interviennent pour une part très importante de son travail, d'autant plus si la fonction est assurée par du personnel à temps partiel. Pourtant, son rôle consiste aussi aller sur le terrain, à la rencontre des familles et des opérateurs, pour développer des outils, des synergies... Cette constatation est encore plus vraie durant la 5e année du cycle du programme CLE, année au cours de laquelle beaucoup de temps et d'énergie doivent être consacrés à l'état des lieux et au développement du futur programme CLE, ne permettant pas le développement d'actions nouvelles.

Accueil du petit enfant et préparation à l'entrée à l'école

Le manque de places en crèches, en classes d'accueil ainsi que, dans une moindre mesure, en maternelle fait que de plus en plus d'enfants découvrent la vie en collectivité et l'univers de l'école de plus en plus tard. Ceci n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'accueil des enfants au sein des garderies et autres organismes proposant des stages de vacances, comme d'ailleurs sur leur bien-être et leur apprentissage en classe.

Temps de midi

Des aides financières sont prévues pour l'encadrement des temps de midi au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (mais les conditions à remplir pour en bénéficier ne permettent pas à toutes les écoles d'y accéder) et certaines écoles profitent des subventions du Dispositif d'Accrochage Scolaire financé par la Région de Bruxelles-Capitale pour proposer des activités à leurs élèves (éveil artistique, zumba, jeux de coopération...).

Malgré cela, les temps de midi constituent des moments où les problèmes se cristallisent : le nombre important d'enfants fréquentant les établissements scolaires ; le manque d'espace pour manger et se défouler (surtout en zone urbaine) ; le manque d'espaces adaptés aux âges et besoins des enfants (pour manger, se reposer, dormir ou se défouler) ; le manque de continuité d'encadrement entre les moments pédagogiques et les autres ; le bruit au sein d'infrastructures qui n'avaient pas été conçues pour l'usage qui en est fait aujourd'hui.

Quel que soit leur réseau, les écoles éprouvent de grandes difficultés à faire du temps de midi un moment où les enfants peuvent recharger leurs batteries et souffler avant la reprise des cours.

Travaux à domicile

La circulaire n°108 de 2002 régulant les travaux à domicile semble très peu connue et/ou respectée par les enseignants et ce, tant dans les objectifs sous-jacents aux devoirs, que dans l'évaluation du temps nécessaire à leur réalisation. Le temps libre et le jeu sont au moins aussi nécessaires à l'équilibre et au bon développement des enfants que l'acquisition de savoirs et de compétences de manière formelle au travers de l'étude scolaire.

Organisation du temps scolaire

Que ce soit à l'échelle de la journée ou à celle de l'année, le rythme scolaire ne correspond plus à celui des familles ni à celui des enfants. Plus loin, il complique la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

A l'échelle de la journée, la journée pourrait être plus longue mais comporter des pauses plus importantes et, éventuellement, englober des activités parascolaires. Elle correspondrait mieux au rythme de vie des familles et pourrait s'articuler autour du rythme des enfants (périodes de fatigue, pics d'attention, besoin de se restaurer...).

A l'échelle de l'année, les congés scolaires d'une semaine semblent trop courts pour que l'enfant puisse se reposer, tandis que les congés d'été leur semblent longs et obligent les

parents à jongler entre leurs budgets vacances et stages, le réseau familial ou amical et leurs propres périodes de congés.

Aide à la parentalité

Lors de l'état des lieux, des familles et des opérateurs ont émis le souhait de proposer aux familles des actions d'aide à la parentalité. Il est vrai que passé l'âge de 6 ans, le suivi psycho-médico-social des enfants passe de la rencontre éventuelle de la TMS de l'ONE à l'envoi de l'enfant en visite médicale via l'école, ce qui limite l'échange d'informations et ne laisse pas de place au questionnement.

IX. Annexes

Tableau de synthèse des opérateurs des opérateurs d'accueil

Demandes de renouvellement des agréments ATL des opérateurs

- Demande de renouvellement d'agrément de l'école Oscar Bossaert dont :
 - o le projet d'accueil,
 - o le tableau des formations des accueillants.
- Demande de renouvellement d'agrément de l'école Armand Swartenbroeks dont :
 - o le projet d'accueil,
 - o le tableau des formations des accueillants.
- Demande de renouvellement d'agrément de l'Institut des Ursulines dont :
 - o le projet d'accueil,
 - o le tableau des formations des accueillants,
 - o le projet éducatif.

Compte-rendu de la Commission Communale de l'Accueil du 17 septembre 2020
approuvant le programme de Coordination Local pour l'enfance (CLE) 2020-2025 de
Koekelberg

Délibération du Conseil communal du xxx 2020
approuvant le programme CLE 2020-2025 de Koekelberg